

La FEF craint une tendance : s'endetter pour étudier

ENSEIGNEMENT Le syndicat regrette le business des prêts d'études

► La Fédération des étudiants francophones note une tendance à l'endettement des jeunes.
► Elle regrette ce business et exige que se renforce le mouvement de gratuité de l'enseignement.

Entre le coût du minerval, celui des livres et autres syllabus, l'achat d'équipements informatiques ou pratiques, le financement d'un kot, le prix des différents moyens de transport ou encore l'éventuel budget nécessaire aux stages à l'étranger, les études supérieures peuvent s'avérer être un véritable gouffre financier. On s'attend, a priori, à lire ce type de message préventif sur un site d'information relatif aux études supérieures. Erreur, c'est un organisme de crédit qui pose le constat sur son site web. Et amène dans la foulée « la » solution : « S'il existe des aides, tous ne peuvent néanmoins y prétendre. Et lorsque les finances fa-

miliales ne peuvent faire face à ce type de dépenses, le prêt étudiant se pose alors en solution ».

« Financez vos études ou celles de vos enfants », « prêt personnel pour un enfant qui s'apprête à kotter », « crédit étudiant », « mastercard étudiant »... Les appellations varient d'un organisme à l'autre, le type de produit également mais le business est semblable : offrir un prêt à tempérament ou une ouverture de crédit aux jeunes ou aux familles qui n'ont pas toujours les moyens de financer des études.

La Fédération des étudiants francophones (FEF), qui a fait de la précarité grandissante dans ce secteur un de ses combats de prédilection, vient de publier un dossier sur la question. « Si les conditions financières de l'étudiant et de sa famille ne suffisent plus à assurer ses besoins directement ou indirectement liés aux études, un marché s'ouvre pour qui voudrait fournir ces liquidités. Les banques se sont bel et bien saisies de ce marché et celui-ci a tendance à se développer, assure Maxime Michiels, nouveau président de la FEF. Nous évaluons le coût d'une année d'étude entre

8.000 et 12.000 euros et la solidarité familiale ne suffit plus à payer cette somme pour deux étudiants sur trois. En septembre 2017, la FEF tirait déjà la sonnette d'alarme pour dénoncer une situation sans précédent ». Le point.

Des carences publiques

Les allocations et prêts d'études sont d'abord une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On connaît le système de bourses, plutôt maigrichon : selon la FEF, seul un étudiant sur sept y a droit, pour un montant d'environ 1.100 euros. On connaît moins les prêts publics octroyés aux familles d'au moins 3 enfants : une poignée d'étudiants seulement y a recours.

Aussi, la FEF pense que les banques se sont engouffrées dans le champ laissé libre par le secteur public. Après un tour complet du « marché », elle relève l'existence de prêts à tempérament spécifiquement dédiés aux études, de prêts à tempérament classiques avec mention du coût des études comme argument marketing ou de lignes de crédit spécifiquement réservées

aux étudiants.

Le tout alors que, ajoute Maxime Michiels, « le nombre d'étudiants ayant recours au CPAS pour subvenir à leurs besoins a été multiplié par 7,4 en 15 ans, une hausse record ! De plus, selon StatBel, depuis le début du troisième millénaire, les coûts des services d'enseignement supérieur ont augmenté de 56,12 %. C'est donc dans ce contexte de hausse des frais d'études et d'augmentation de la précarité étudiante que se développent les prêts spécifiques ».

Pour le syndicat, l'affaire est entendue : « Le projet qui se cache derrière ce business est assez clair : à côté de ces arguments en faveur de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, il ne s'agit ni plus ni moins que de faire du profit ». Notons que le secteur ne partage pas tout à fait cette analyse (lire ci-dessous).

En attendant, le syndicat vise surtout les pouvoirs publics : « Un enseignement dont l'accès se fait par l'endettement n'est pas acceptable. Nous réclamons que les pouvoirs publics renforcent enfin sincèrement le mouvement vers la gratuité ».

ERIC BURGRAFF

l'écho des banques Un succès relatif

Difficile d'accuser les banques de pousser à la souscription d'un prêt étudiant. Avant de se voir proposer le produit qui financera son éducation, il faut de fait creuser un peu dans la rubrique « prêt personnel » ou « réserve d'argent ».

Et pourtant, il est vrai que certaines institutions ne se privent pas pour en faire un argument marketing. D'un simple prêt personnel, on préfère alors parler de « crédit étudiant » ou « prêt études ». Le concept ? Un terme plus ou moins court et un taux élevé pour un montant allant de 1.000 à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Si l'argent emprunté est bien destiné à financer son enseignement, le produit n'en reste donc pas moins un prêt à tempérament.

Chez KBC, dans la rubrique « prêt personnel » ou le taux minimum est de 3,95 % TAEG (frais annexes et gestion du dossier compris), la banque propose bien d'emprunter pour les frais d'études ou pour un permis de conduire. Mais le porte-parole de la banque, Pieter Kussé, confirme : « Ce prêt fonctionne

entièrement comme un prêt à tempérament classique ». Classique, ou presque, car l'institution financière demande que les parents soient toujours co-emprunteurs. Même limite chez Belfius. « L'intervention des parents est requise si l'étudiant ne dispose pas de revenus certains et suffisants », précise la porte-parole Ulrike Pommee.

Chez d'autres, le prêt étudiant n'est pas vraiment destiné au jeune, mais plutôt à ses parents directement. C'est le cas chez le courtier en crédit Credafin, chez Cetelem, Bpost ou Argenta, où le marketing est d'ailleurs plutôt destiné aux parents.

L'ouverture de crédit

Second type de financement, celle de l'ouverture de crédit. Au contraire du prêt à tempérament qui prévoit une durée et des mensualités fixes, ce type d'emprunt propose à l'étudiant une ligne de crédit qu'il peut rembourser de manière flexible. Les intérêts, eux, sont calculés sur le montant prélevé. C'est également ce qui s'applique en choisissant une carte de crédit spéciale étudiant

chez Beobank (lire ci-contre).

Si le taux des prêts personnels est déjà élevé (comparé aux crédits hypothécaires et surtout au taux d'intérêt des comptes d'épargne), celle de l'ouverture de crédit l'est davantage. En plus de la difficulté de déterminer à l'avance le coût total, le taux pratique et souvent proche du maximum légal fixé par le SPF Econo-

mie qui va de 10 % pour les crédits de plus de 5.000 euros à 18,5 % pour les ouvertures de moins de 1.250 euros.

Une demande stable

Question engouement, on ne se presse pas. « Ce n'est pas vraiment le genre de produit à succès, confirme-t-on chez Credafin. On a de temps en temps des parents qui s'y intéressent. » Même son de cloche du côté de Belfius, qui propose ce produit depuis plusieurs années. « Quelques dizaines de crédits étudiants sont conclus chaque année », précise Ulrike Pommee. « Si l'on regarde l'évolution du prêt à tempérament pour les étudiants depuis 2016, on constate en fait une demande assez stable, avec une de-

mande en juillet et août légèrement supérieure à celle du reste de l'année, ce qui est logique au début de l'année académique, mais toujours limitée à quelques dizaines de demandes », confirme Pieter Kussé chez KBC. ■

MORGANE KUBICKI

OPTION

Une carte de crédit

Chez Beobank, spécialiste de la carte de crédit ciblée, il est possible de se procurer une Visa ou une Mastercard sur simple présentation de sa carte d'étudiant. Cotisation annuelle de la carte « student » : 5 euros. Avantages ? Des paiements possibles partout dans le monde en versant une somme d'argent au préalable et surtout une ouverture de crédit de 750 euros disponible à tout moment et remboursable à son propre rythme. Mais attention, emprunter de l'argent via ce type de carte implique des intérêts élevés, ici 14,49 % annuels.

M.K.